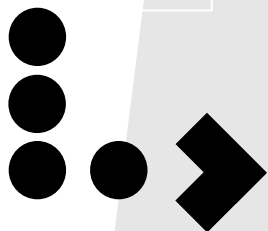




STAGES EN 2<sup>NDE</sup>

# DU BRICOLAGE POUR SAUVER UNE MESURE HORS-SOL

LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Annoncée depuis décembre, la circulaire sur l'organisation des stages de seconde est parue le 28 mars, moins de trois mois avant que ceux-ci n'aient lieu (du 17 au 28 juin). Si les éléments de langage qu'elle comporte pourraient prêter à rire, notamment sur le prétendu intérêt de ces stages pour réduire les inégalités sociales et de genre, son caractère vague ouvre la porte à de nombreuses dérives dans la mise en œuvre de ces « séquences d'observation ».

Textes de référence :

Décret n° 2023-1111 et arrêté du 29 novembre 2023

Circulaire du 28-3-2024



## CHERCHE ET TROUVE... OU PAS

La recherche du stage repose en premier lieu sur les élèves et leur famille, ce qui la rend particulièrement inégalitaire.

L'accompagnement des élèves dans leurs démarches est censé être effectué par tout le monde (et donc personne ?) : les équipes pédagogiques, les établissements, le CIO, le bureau des entreprises et même les DDFPT des LP à proximité. De nombreux-ses élèves risquent de ne pas trouver de stage, ils-elles devront alors être accueilli-es dans leur lycée pour y effectuer des recherches documentaires pendant deux semaines !



## PAS DE ZÈLE



Offres de stages limitées, concurrence avec les élèves de LP, conseils de classes déjà passés... Ces stages que ne demandent ni les élèves ni les familles ont tout pour échouer. Le ministère compte sur le dévouement des personnels pour les mettre en œuvre : n'y participons pas !

**LES ÉLÈVES N'ONT PAS BESOIN DE PLUS D'ENTREPRISE MAIS D'UNE MEILLEURE ÉCOLE !**



## AUCUN INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE

Créés pour satisfaire la volonté gouvernementale de « reconquête du mois de juin », les stages n'ont aucun intérêt pédagogique et la circulaire le confirme. Un travail préparatoire est censé être réalisé (recherches documentaires, grilles d'interview, fiches d'auto-évaluation...) mais en dehors de tout cadre pédagogique. La restitution du stage consiste, elle, en un échange « en format collectif » en classe de première. En l'état, rien n'oblige les enseignant-es à mettre en place ces séances ni à participer à la préparation des stages.

## **PRESSIION SUR PARCOUSUP**

Alors qu'aucun texte ne le précise, des établissements laissent entendre que le suivi et surtout l'absence de participation au stage serait notifié dans parcoursup.

Dans ces établissements, nous devons nous opposer à cette menace Orwellienne sur les élèves. Pas de stage en seconde hypothèquerait l'orientation post-bac ? Inacceptable !

## QUEL SUIVI PENDANT LE STAGE ?

La circulaire est particulièrement floue sur le suivi des élèves. Il est question d'un « personnel référent » faisant le lien avec l'élève pendant le stage et dont les coordonnées seront renseignées dans la convention entre le lycée et la structure d'accueil. La FAQ du ministère, qui n'a aucune valeur réglementaire, va plus loin que la circulaire : elle précise que les enseignant-es en charge du suivi seront celles et ceux qui ne seront pas ou plus mobilisé-es par le bac. Les risques de se voir imposer une charge de travail supplémentaire en dehors de tout cadre réglementaire sont importants, en particulier pour les PP. Soyons vigilant-es !

**VIGILANCE PARTICULIÈRE POUR LES PROFESSEUR-ES PRINCIPAUX-ALES : NE NOUS LAISSONS PAS IMPOSER DES TÂCHES SUPPLÉMENTAIRES !**



## L'ENTREPRISE OU LA CASERNE ?



Les élèves qui effectuent une mobilité européenne et internationale pendant la deuxième quinzaine de juin sont dispensé-es de stage. En dehors de ce cas qui concerne une très faible minorité d'élèves, l'autre dérogation possible est la participation, au mois de juin, au séjour de cohésion ou à la mission d'intérêt général du SNU (service national universel). Le SNU est une des pierres angulaires du projet de « réarmement civique » que veut mener Macron. La CGT Éduc'action refuse cette militarisation de la jeunesse !

## LA CGT EDUC'ACTION REVENDIQUE :

- L'ABANDON DES SÉQUENCES D'OBSERVATION EN SECONDE
- UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION, CE QUI PASSE PAR :
- LA CRÉATION DE POSTES DE PSY-EN ET DE CPE
- UNE HEURE FLÉCHÉE DE VIE DE CLASSE PAR SEMAINE INTÉGRÉE DANS L'EMPLOI DU TEMPS
- DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES ALLOUÉS À L'ONISEP

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

## MAIN-D'ŒUVRE GRATUITE

Présentée par le ministère comme étant LA réponse aux inégalités inhérentes à la recherche d'un stage, la plateforme « 1jeune1solution » a commencé à héberger les premières offres de stages. Alors qu'il doit s'agir uniquement de « séquences d'observation », certains stages semblent être d'une autre nature, comme le montrent leurs descriptifs : « vos missions : préparation et réception des commandes » pour un stage d'agent logistique, « aide aux tâches de préparation, de production, de nettoyage et de service au comptoir » pour un stage d'équipier-ère polyvalent-e chez McDo... Dans ces cas-là, il s'agit donc plutôt d'une « solution » pour les entreprises en recherche de main-d'œuvre.